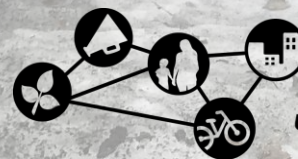




Rapport synthèse sur les aménagements hivernaux

Projet de piétonnisation sur la rue Roy Est | 2018



**Centre d'écologie
urbaine de Montréal**

Juin 2018

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Chargée de projet: Jessie Lafrance-Brazeau



Centre d'écologie urbaine de Montréal

Chargée de projet: Isabelle Gaudette

Rédaction: Mikael St-Pierre, Isabelle Gaudette



Avis au lecteur

L'information contenue dans le présent document ainsi que les analyses, les conclusions et les recommandations qui y sont présentées, s'il y a lieu, ne lient d'aucune façon la Ville de Montréal et l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal.

Ce document est mis à la disposition du lecteur intéressé à titre informatif seulement.

Mise en contexte

4

Le Programme d'implantation de rues
piétonnes et partagées (PIRRP)
Le projet de la rue Roy Est
Les aménagements hivernaux

Mandat

7

Les activités réalisées à ce jour

Enquête terrain

8

Méthodologie
Caractéristiques des périodes d'observations
Profil des usagers

Résultats

10

Recommandations

17

Synthèse des recommandations

21

Annexe

22

Statistiques d'observation

Mise en contexte

Le Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées (PIRRP)

Le programme d'implantation de rues piétonnes et partagées a été lancé par la ville de Montréal en 2015 afin de soutenir les arrondissements dans la mise en œuvre de projets de piétonnisation. Il a comme objectifs principaux de :

- Transformer les rues en espaces publics et en lieux de rencontres animés imprégnés de l'identité des quartiers pour en stimuler la vitalité;
- Accroître progressivement la superficie de l'espace public dédié aux piétons pour encourager la pratique de la marche;
- Impliquer la communauté dans la transformation des espaces publics pour susciter l'adhésion des citoyens aux projets;
- Bâtir sur les réussites montréalaises et adapter des concepts d'aménagement reconnus ailleurs dans le monde aux besoins des arrondissements pour développer le savoir-faire. (Ville de Montréal, 2016)

Pour l'édition 2017, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a soumis la candidature du projet de piétonnisation sur la rue Roy Est entre Coloniale et de Bullion.

Le projet de la rue Roy Est

Historique

- | | |
|------------------|---|
| 2012-14 : | Apaisement de la circulation sur la rue Roy Est : avancées de trottoirs verdis |
| 2015 : | Marché public et rue Fermier par le Santropol Roulant |
| 2016 : | Halte piétonne par l'Arrondissement, murale, halte piétonne marché public et rue Fermier par le Santropol Roulant |
| 2017-19 : | Projet de piétonnisation temporaire de la rue Roy Est |
| 2020 : | Projet de piétonnisation permanente de la rue Roy Est |

En 2017, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a inauguré les Terrasses Roy, projet de piétonnisation de la rue Roy Est entre l'avenue Coloniale et la rue de Bullion. L'espace, coloré et animé, a été un fort succès. En effet, 95% des répondants questionnés lors de sondage d'appréciation ont mentionné être satisfaits ou très satisfaits du projet des Terrasses Roy.

L'aménagement, qui a bénéficié d'une animation ponctuelle par le Santropol Roulant, voisin des Terrasses, a été hautement fréquenté lors de la saison chaude. 85% des répondants du sondage disaient fréquenter plus souvent l'espace.

Élément d'importance, un comité de riverains a été mobilisé tout au long de l'année afin de recevoir des apports continus par rapport au projet.



**Visite terrain sur
les Terrasses Roy
avec le comité de
riverains**

Crédit : CEUM (2018)

Les aménagements hivernaux

Suite au succès du projet des Terrasses Roy au courant de l'été 2017, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a décidé de devancer son échéancier afin d'expérimenter avec des aménagements hivernaux pour la piétonnisation de la rue Roy Est. C'est ainsi que la firme Castor et Pollux, conceptrice du concept temporaire d'aménagement présent à l'été 2017, a été mandatée afin d'adapter et habiller les Terrasses Roy pour la saison hivernale.

L'idée clef du concepteur était de garder une «tache blanche» dans la ville en favorisant le maintien de la neige sur le site. La principale contrainte était d'assurer le transit des piétons et d'assurer le déneigement de la rue malgré les installations. Dans un premier temps, des améliorations techniques et des

renforcements des modules ont été effectués afin de s'assurer que ceux-ci puissent résister aux charges de l'accumulation de neige.

Quelques bonifications ont également été réalisées afin de transformer les Terrasses Roy pour l'hiver. Des troncs de bouleau ont été utilisés pour créer des palissades ayant comme but de retenir la neige afin d'en faire des buttes. Des mangeoires pour oiseaux et des hôtels à insectes ont été installées afin d'attirer la faune locale aux Terrasses Roy. Plus encore, l'installation de plusieurs balises colorées, rappelant le langage de l'hiver québécois, ont été plantées sur les modules colorés de la rue. Une cabane pour les enfants, composés de grands tubes ovoïdes de béton et de bouleau, a été installée afin de favoriser le jeu libre dans l'espace enneigé.

Mandat

Le projet des Terrasses Roy étant appelé à devenir permanent, l'arrondissement a pris la décision de conserver le projet pour l'hiver 2017-2018 afin d'expérimenter et d'évaluer le projet sur une année complète.

Les aménagements temporaires ont été adaptés afin de mieux répondre au climat hivernal. L'arrondissement souhaite donc connaître la satisfaction des citoyens et acteurs du projet sur le projet hivernal afin de tirer des apprentissages de l'expérience.

De plus, il est souhaité de consulter les citoyens et les acteurs afin de proposer des orientations qui guideront les concepteurs de l'aménagement permanent.

Objectifs de la démarche :

Dans un premier temps,

- Identifier les forces et défis des aménagements hivernaux.
- Évaluer la satisfaction des citoyens et des acteurs, dont les concepteurs et l'arrondissement.
- Documenter l'utilisation des lieux par les citoyens.
- Formuler des recommandations pour les ajustements à apporter au projet permanent.

Dans un deuxième temps,

- Connaître les besoins et les attentes des citoyens, des commerçants et des acteurs locaux concernant le projet de réaménagement permanent.
- Définir des orientations d'aménagement qui serviront à l'élaboration du projet d'aménagement permanent.

Les activités réalisées à ce jour

Activités	Objectifs	Échéancier	Résultats
Démarrage du projet Rencontre avec le chargé de projet et le comité de pilotage du projet.	• Préciser les objectifs des activités. • Préciser le partage des rôles. • Planifier les communications	8 mars 2018	• Clarification du mandat
Enquête sur l'utilisation du site Observation et prise de photos du site complémentaire à la consultation.	• Documenter les activités réalisées, les installations les plus utilisées (Ce que les utilisateurs font et où sur le site.) • Observer sur le terrain les enjeux d'accessibilité universelle. • Entretiens avec acteurs clefs (arrondissement et concepteurs)	15 mars au 8 avril 2018	• 5 heures d'observations • 499 usagers de la rue documentés • 81 photographies
Rencontre du comité de riverains et visite sur le terrain Poursuite du travail entamé en 2017 avec les membres déjà impliqués.	• Évaluer la satisfaction et les défis de l'aménagement hivernal. • Identifier des éléments à améliorer et tirer des apprentissages du projet hivernal. • Récolte d'information sur les besoins et attentes pour le projet permanent.	11 avril 2018	• 12 participants • Réalisation d'une visite terrain

Enquête terrain

Dans le cadre du mandat, 5 heures d'observation terrain ont été réalisées. Ces cinq heures ont été effectuées entre le 15 mars et le 8 avril, à différents moments de la semaine et de la journée. Les périodes d'observation ont eu lieu lors de journées ayant une température différente. Des observations ont été réalisées lors de trois périodes avec de la neige accumulée au sol, alors que les deux autres sans. Ces périodes d'observations ont permis d'apprécier l'utilisation de la rue par ses usagers et de voir l'évolution de cette utilisation avec et sans neige accumulée.

Méthodologie

La méthode «Public space, public life» de Gehl Architects a été utilisée pour le travail d'observation. Une cartographie des usagers et des usages a été effectuée lors de chaque période d'observation. La classe d'âge et le sexe des usagers ont été documentés pour l'observation. Finalement, un décompte des usagers piétons et cyclistes a été effectué lors de chaque période d'observation. Des photos ont été prises lors de chaque période d'observation afin de documenter les usages et usagers.

Caractéristiques des périodes d'observation

Date	15 mars 2018	16 mars 2018	29 mars 2018	3 avril 2018	8 avril 2018
Heure	9h00 - 10h00	12h00-13h00	10h00-11h00	16h00-17h00	11h00-12h00
Temp. (°C)	-2	-10	7	6	0
Climat	Ensoleillé et enneigé	Ensoleillé et enneigé	Nuageux et enneigé	Nuageux, sans neige	Soleil, sans neige

Tableau 1 :
Usagers par période d'observation

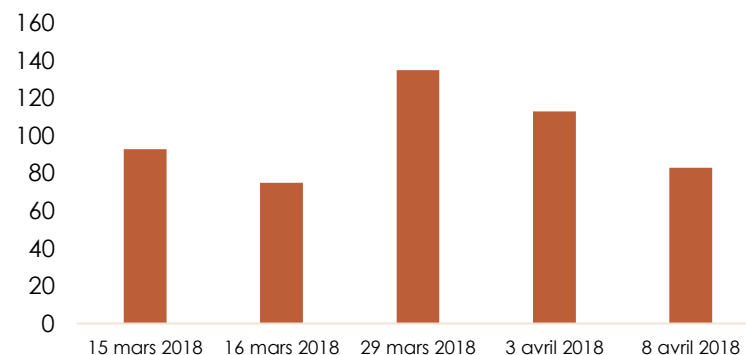
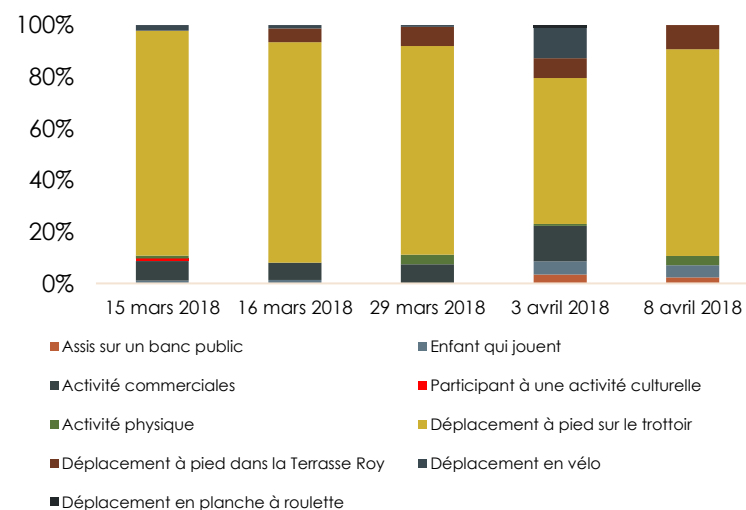


Tableau 2 :
Usages par période d'observation



Profil des usagers pour la période d'observation

Un total de 499 usagers a été recensé lors des périodes d'observation, soit une moyenne d'un peu moins de 100 usagers par heure. On remarque une hausse importante des usagers sur la rue Roy lorsque le mercure est au-dessus de 0 degré Celsius. En effet, les deux périodes les plus achalandées ont été observées avec des températures de 7°C et 6°C respectivement. L'usage principal observé est celui du transit. En effet, 90% des activités observées ont été des déplacements, principalement à pied puis à vélo. Une moyenne d'un peu moins de deux usagers par minute traversent la rue Roy entre de Bullion et Coloniale.

L'observation permet également de révéler qu'une grande majorité des usagers en transit préfère utiliser le trottoir plutôt que le sentier central aménagé expressément pour les piétons. En effet, ce sont 93% des usagers qui choisissent le trottoir plutôt que le sentier central.

Tout de suite après une bordée de neige, ce sont 95% des passants qui ont préféré le trottoir au sentier central.

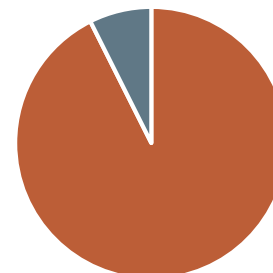
La plupart des passants sont âgés entre 30-64 ans. Une faible proportion d'enfants de 14 ans en moins ont été observés; il est toutefois important de mentionner que la plupart des enfants de 0 à 6 ans ont profité de leur passage sur la place pour jouer dans la cabane.

Le tableau regroupant les statistiques d'usages est disponible en annexe du document.

Faits saillants :

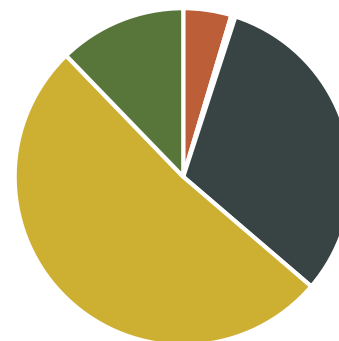
- La majorité des activités sont des déplacements
- Peu d'usagers transitent par le sentier central, mais plus par le trottoir
- Il semble y avoir une corrélation entre température extérieure et utilisation de l'aménagement

Tableau 3 :
Déplacement à pied



- Déplacement à pied sur le trottoir
- Déplacement à pied dans le sentier central

Tableau 4 :
Âge des usagers



- 0-6 ■ 7-14 ■ 15-29 ■ 30-64 ■ 64 et plus

Résultats

Les périodes d'observation ont permis au Centre d'écologie urbaine de Montréal d'apprécier visuellement l'état des aménagements afin de réaliser certains enjeux. La synthèse des observations sera regroupée ici de façon thématique afin de bien communiquer les enjeux à aborder pour la suite du projet.

D'emblée, il faut savoir que l'objectif du projet hivernal était évidemment d'expérimenter l'aménagement piéton lors de la saison hivernale afin de tirer des apprentissages avant la conception des aménagements permanents.

Enjeu du déneigement et de l'accumulation d'eau

Selon nos observations, le déneigement sera un enjeu prioritaire à traiter lors de la conception du projet permanent. En effet, l'accumulation de la neige, et les problèmes qui découlent créent plusieurs problématiques pour certains usagers.

L'observation permet de déceler plusieurs limites au déneigement tel qu'il a été effectué à l'hiver 2017-18. Dans un premier temps, le déneigement successif des rues adjacentes, celui des trottoirs, puis celui des Terrasses Roy, cause des accumulations. On peut remarquer un large «banc de neige» à l'entrée Est de la rue piétonne. Ce «banc de neige» rend difficile la traverse du nord vers le sud pour les piétons. La présence du «banc de neige» bloque également la vue vers le sentier central de l'aménagement.

Autre enjeu, l'accumulation de la neige sur les trottoirs cause une diminution de la largeur de ceux-ci. L'accumulation de la neige, combinée à l'emprise des terrasses aménagés sur certains trottoirs

de la rue, contribue à rendre plus difficile le transit piéton. Cette étroitesse saisonnière amène à observer des situations problématiques, telles que le croisement de deux groupes de piétons ou encore la difficulté qu'ont deux parents avec des poussettes à se croiser sur le trottoir.

Les cycles de fontes et de gels successifs ont contribué à l'accumulation d'eau, et donc à la formation de plaques de glaces, à plusieurs endroits sur la rue. En effet, l'accumulation de neige non déblayée s'est transformée à plusieurs reprises lors de la saison en grandes flaques d'eau glacée rendant l'espace impraticable. Une situation similaire, quoique moins importante, se reproduit lorsque le mercure monte en haut de zéro. De l'eau s'accumule dans les Terrasses Roy, entre les modules, et sur les trottoirs.

Les concepteurs des Terrasses Roy, la firme de design Castor et Pollux, sont impliqués dans le projet depuis les tous débuts. Tel que mentionné plus tôt, leur vision pour le projet hivernal était de «garder des taches blanches» dans la ville. Lors d'un entretien avec Stéphanie Henry, cofondatrice de la firme, ayant eu lieu le 10 avril 2018, madame Henry mentionne d'abord que la force du projet temporaire est qu'il sera facilement possible d'ajuster les aménagements pour la suite des choses. Plus encore, la conceptrice apprécie fortement l'espace qui est laissé à la nature dans le projet, notamment la neige et le bois. En contrepartie, elle est bien consciente que cet enjeu de déneigement a un effet sur le dynamisme de l'aménagement, qui est moins vivant que lors de la saison estivale. Malgré le fait qu'elle soit relativement satisfaite face au déneigement, elle est insatisfaite face à l'utilisation de gravier.



Malgré le déneigement récent, l'espace n'est pas praticable depuis l'Est

Crédit : CEUM (2018)

Du côté de l'arrondissement, le déneigement de l'espace semble avoir posé problème durant toute la saison. Plusieurs facteurs expliquent ce fait. D'abord, il faut savoir que le secteur dans lequel se trouve la rue Roy est desservi par une entreprise de déneigement privée, qui n'est pas présente dans le secteur tous les jours. L'équipement utilisé par l'entreprise n'est pas adapté pour enlever les couches de glace qui s'accumulent suite aux cycles de gel et dégel important qui ont été vécus. Plus encore, la politique de déneigement identifie la rue Roy Est comme une rue de priorité 3, ce qui a un effet sur la vitesse de déneigement après une bordée. Les travailleurs de l'arrondissement ont également constaté que le terrain gazonné de l'Office municipal d'habitation de Montréal n'absorbait pas l'eau adéquatement, ce qui avait pour effet un écoulement sur le trottoir nord près de la rue de Bullion. Finalement, la configuration des bollards en bordure de l'avenue Coloniale n'était pas idéale pour optimiser le déneigement. En effet, selon les travaux publics, une installation en «fond de trottoir» aurait permis un accès par l'autoniveleuse au trottoir est.

Du côté des riverains, rencontrés lors d'un comité le 11 avril 2018, une grande partie de la rencontre a porté sur les enjeux de déneigement. Les riverains ont vécu pendant plusieurs mois certains des enjeux identifiés plus tôt et ont permis de préciser certaines difficultés vécues lors de l'hiver. L'impact du rétrécissement des trottoirs dû à l'accumulation de la neige a été important pour les riverains. Les participants ont également noté plusieurs difficultés de passage pour les parents avec des poussettes et personnes en chaises roulantes sur les trottoirs.

Faits saillants

- Aménagement non adapté aux réalités de déneigement
- Accumulation de neige sur les trottoirs et entrées
- Accumulation d'eau et formation de glace dans le sentier central tout au long de l'hiver

Enjeu de collecte et de livraison

En 2017, il a été observé que le tiers des usagers des Terrasses Roy y font une activité commerciale. Plus encore, un peu moins de 10 activités commerciales à l'heure ont été documentées lors de nos séances d'observation. Un enjeu qui semble propre aux commerçants riverains des Terrasses Roy est celui de la desserte, nommément la livraison et les déchets. Plusieurs situations délicates ont été observées. Dans un premier temps, l'accès aux bâtiments pour la livraison reste un défi pour quelques riverains. En effet, le restaurant Chilenta semble recevoir directement ses livraisons sur la rue de Bullion, ce qui occasionne des obstructions occasionnelles du trottoir sud. Une tout autre situation du côté nord se produit, alors que l'accès par la ruelle au Santropol Roulant donne lieu à des scènes de circulation de camions et voitures du côté ouest de la rue piétonne.

Un autre enjeu important est celui de l'accès aux services municipaux. La collecte sur les rues perpendiculaires à la rue Roy semble occasionner des soucis pour les riverains, alors qu'il a été possible d'observer des sacs de poubelle directement déposés sur la chaussée et bloquer le transit des piétons. Le Santropol Roulant a également pris l'habitude de laisser les bacs de collectes en façade du bâtiment, ce qui semble contrevenir au règlement local et ne contribue pas à l'ambiance de la place piétonne.

Également observés au courant des mois de mars et avril, les poubelles publiques étaient remplies à rebord ou encore semblaient avoir été vidées par des riverains, qui avaient placé un nouveau sac dans le panier. À l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, les enjeux en lien avec la collecte ont également suscité quelques problèmes. La disposition des paniers à déchets sur la rue Roy n'était pas idéale pour les travailleurs de l'arrondissement. De plus, la collecte des paniers à déchets n'est pas prioritaire en période de chargement.



**La neige qui s'accumule en
bordure de trottoir se
transforme en flaque d'eau**

Crédit : Maxime Toupin (2018) & CEUM(2018)

Les propriétaires de la boucherie Fernando ont également fait part de leur insatisfaction quant à la collecte des déchets sur la rue. Du côté des citoyens riverains, les enjeux de collectes ou de livraison n'ont pas été mentionnés.

Faits saillants

- Obstruction aux piétons par des camions de livraison
- Paniers à déchets fréquemment remplis
- Non-respect de la réglementation relative aux collectes

Enjeu de cohabitation et de circulation

Le Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées a comme visée de créer des rues qui «sont réservées en priorité aux piétons qui peuvent y déambuler à leur rythme». Alors que la fermeture de rues aux automobiles ouvre la voie aux autres usagers, la cohabitation entre les piétons et les cyclistes est à mentionner. Malgré l'absence d'un aménagement spécifique aux vélos, la rue est utilisée comme un chemin naturel pour les cyclistes qui souhaitent se déplacer d'est en ouest en évitant l'avenue des Pins. Or, malgré l'installation d'une affiche avisant les cyclistes de descendre de leur vélo sur les Terrasses Roy, un nombre important de cyclistes ont été observés circulant aisément dans la placette ou sur les trottoirs lors des derniers mois de l'hiver, alors que la surface était praticable. Le nombre est toutefois moins important qu'à l'été.

Du côté de l'arrondissement, seulement deux requêtes ont été reçues par la ville via le service 311 durant l'hiver. Le sujet de ces requêtes n'a aucun lien avec les enjeux hivernaux, mais plutôt la fluidité automobile.

Chez les riverains, les enjeux liés à la circulation ont également été fréquemment cités. Les modifications effectuées sur le réseau viaire suite à la piétonnisation de la rue Roy Est ne

semblent pas encore être assimilées par les usagers de la route du secteur. Quelques voitures circulant à sens inverse ont été observées sur l'avenue Coloniale, au sud de Roy. Également, des voitures stationnées dans la placette ont été observées à quelques reprises, suite à des bordées de neige.

Faits saillants

- Cyclistes circulent sur les Terrasses Roy
- Nouvelle configuration des rues avoisinantes pas totalement assimilée par les automobilistes
- Comportement des autos non-souhaitable

Autres enjeux

D'autres enjeux plus minimes ont été observés lors des séances dès mars et avril. Notamment, l'utilisation du gravier pour sécuriser les Terrasses Roy durant l'hiver a eu comme conséquence une accumulation importante au printemps. Cette accumulation se déploie sur les trottoirs et les espaces piétons de façon importante. Combinée au sable s'étant échappé d'un des îlots, ceci a contribué à l'impression de manque de propreté dans l'espace.

Autre enjeu plus mineur, l'usure de certains objets dans l'espace. En effet, l'hiver aura été difficile pour certains éléments de mobilier, notamment les assises rouges à l'est des Terrasses ou encore certains modules colorés ayant été accroché lors d'opérations de déneigement.

Faits saillants

- Impression de manque de propreté dans l'espace
- Usure et bris de certains objets dans la rue piétonne



Les enjeux de livraison sont d'importants défis pour les commerces riverains

Crédit : CEUM (2018)



À gauche : un cycliste s'apprêtant à traverser les Terrasses Roy sur le trottoir
À droite : l'utilisation de gravier a comme conséquence une importante accumulation au printemps

Credit : CEUM (2018)

Recommandations

1- Assurer une animation hivernale

À l'image de la riche programmation proposée aux passants lors de l'été 2017, le CEUM recommande à l'arrondissement d'étaler l'animation proposée sur les quatre saisons. L'animation d'espaces en hiver est une excellente stratégie pour assurer l'utilisation et l'appropriation.

Une activité hivernale a été réalisée en 2017, soit l'animation de Noël offerte par Patrick McDonnell, résident riverain, et le Santropol Roulant. Celle-ci semble avoir été appréciée par les riverains. Lors de la rencontre des riverains du 11 avril, plusieurs idées ont été proposées afin d'animer l'espace en hiver : vente de sapins, distribution de chocolat chaud, ferme de Pâques.

Plusieurs activités, telles que la tenue de concours de sculptures sur glace ou l'aménagement de glissades sur la rue, sont envisageables.

Comme pour la saison estivale, il peut être intéressant d'envisager accorder un mandat à un organisme local afin d'assurer l'animation.

2- Prévoir un mode de déneigement et d'entretien alternatif

Le CEUM recommande la planification d'un mode de déneigement et d'entretien alternatif adapté pour la rue Roy afin d'assurer le succès de l'espace piéton durant la période hivernale.

La rue Roy ne fait pas partie des priorités de déneigement de la Ville de Montréal. Plus encore, la nature d'une rue piétonne rend l'opération de déneigement difficile. Un mauvais déneigement

met en péril l'utilisation de la rue ainsi que la fréquentation de ses usagers. Il est recommandé de confier sa gestion exclusive à un entrepreneur ou organisme disposé à répondre aux besoins spécifiques de la rue.

L'entrepreneur ou l'organisme pourrait également expérimenter divers abrasifs à utiliser sur le site puisque l'utilisation du gravier n'est pas optimale pour les Terrasses Roy.

À ce mandat pourrait être combiné l'entretien de l'espace, notamment la gestion de paniers à déchets sur la rue Roy. Une telle solution faciliterait l'adhésion et l'utilisation de la rue piétonne en hiver.

3- Sensibiliser et appliquer la réglementation quant aux collectes sur rues

À plusieurs moments, des contraventions au Règlement sur les services de collecte ont été observées dans le cadre de ce mandat. Il apparaît évident que de telles contraventions vont à l'encontre du cadre souhaité pour une rue piétonne animée et utilisée.

Une campagne de sensibilisation chez les riverains quant au Règlement sur les services de collecte et son application dans le secteur permettrait de diagnostiquer certains problèmes encourus par les riverains.

Également une application un peu plus stricte du règlement, tout au long de l'année éviterait un effet de relâchement chez les riverains et assurerait ainsi un environnement sain pour les usagers des Terrasses Roy.

4- Aménager une zone de livraison sur la rue de Bullion

Le CEUM recommande l'aménagement d'une zone réservée à la livraison au sud du coin des rues Roy et de Bullion. Un espace de stationnement à proximité des deux commerces du coin pourrait réserver une plage quotidienne à la livraison, selon les besoins. Ce type de zone de livraison est chose courante dans les quartiers centraux montréalais. Celle-ci pourrait prévenir les situations où des camions de livraison bloquent l'accès à l'entrée de la rue piétonne et au trottoir, surtout en hiver.

5- Concevoir l'aménagement de façon stratégique pour répondre aux enjeux hivernaux

Lors de la rencontre du 11 avril, une riveraine proposait de réfléchir la conception à partir des enjeux hivernaux plutôt que de tenter d'adapter un concept à l'hiver.

Le CEUM recommande à l'arrondissement d'exiger aux concepteurs des plans et devis du projet permanents de développer un concept qui intègre les enjeux hivernaux, en assurant une circulation fluide pour tous les usagers. (Exemple : prévoir où sera accumulée la neige, comment elle sera retirée)

6- Faciliter la circulation des piétons par la configuration des aménagements

Alors que l'étroitesse de certains espaces a contribué à des problèmes d'accumulation de neige, d'eau et de glace lors de l'hiver 2017-18, il est recommandé d'élargir les différents corridors qui sont aménagés sur la rue piétonne. Que ce soit en retirant les aménagements d'un côté de la rue, en diminuant la largeur des modules installés sur la chaussée ou en libérant un trottoir, l'élargissement des corridors de déambulation sur la rue sera une solution durable aux problèmes encourus l'hiver dernier.

La rue piétonne hivernale doit garder sa qualité d'espace de transit agréable pour les piétons. Un critère important est d'offrir une configuration qui facilite la circulation plutôt que de la ralentir, autrement le piéton choisira un autre parcours.

7- Ponctuer l'espace d'information

Une qualité de l'aménagement estival était la quantité d'information sur les aménagements visibles sur le site. En effet, des panneaux informaient les passants sur la programmation à venir ou encore les végétaux plantés dans les bacs. Cet aspect du projet a été retiré lors du premier hiver.

Le CEUM recommande donc d'intégrer des éléments informatifs aux aménagements hivernaux, que ce soit via des panneaux d'affichages ou quelconques autres dispositifs ou objets.

8- Mettre en valeur l'espace par l'éclairage

Le CEUM recommande d'intégrer aux prochains aménagements des éléments de mise en lumière du paysage. Les éléments de mise en lumière devront être réfléchis afin d'éviter de devenir un irritant pour les riverains.

L'arrivée de l'hiver est synonyme de journées plus courtes et, par conséquent, de plus longues périodes de noirceur. Une stratégie efficace de mise en valeur d'espaces hivernaux est la mise en lumière de certains éléments de l'aménagement. Depuis plusieurs années, l'événement Luminothérapie prouve l'attrait que peut avoir la mise en lumière d'éléments architecturaux et urbains.

9- Intégrer des végétaux adaptés aux hivers montréalais

Le CEUM recommande de favoriser la biodiversité et d'intégrer des végétaux qui contribueront à animer l'espace en hiver. Pensons à des conifères, qui ont comme grande qualité de garder leur verdure et évoquent le temps des fêtes enneigé.

Faiblesse de l'aménagement hivernal, l'aspect végétal était presque absent de l'aménagement outre la présence des rondins de bouleau et les murets de buches. Or, la présence de végétaux dans les différents modules colorés de la rue Roy était une force et contribuait à rendre uniques les aménagements des Terrasses.

10- Adopter le concept des « warming huts »

Devenu institution dans bien des villes nordiques, les « warming huts », ou huttes chauffantes, sont des dispositifs permettant aux usagers de l'espace de se réchauffer, sans faire appel à un feu ou un foyer. Les « warming huts » prennent différentes formes. La Ville de Winnipeg tient chaque année une compétition de conception de huttes attirant les artistes et architectes des quatre coins du monde.

Le CEUM recommande d'intégrer le concept aux aménagements hivernaux afin de favoriser l'appropriation hivernale des Terrasses Roy et pourrait contribuer à dynamiser le paysage hivernal en lui donnant un cachet exclusif.

11- Profiter de la neige pour créer des paysages uniques

Nous le savons depuis la tendre enfance, chaque flocon de neige est unique. Et si chaque hiver, tel un flocon, l'aménagement des Terrasses Roy était unique? La neige offre une opportunité de façonner des paysages singuliers. Elle peut être entassée afin de créer des valons, elle peut être modelée afin de faire des sculptures, elle peut être éclairée; les possibilités sont nombreuses.

Le CEUM recommande de tirer avantage de la neige afin d'offrir aux usagers des aménagements uniques, année après année. Une configuration différente pourrait être offerte chaque année en modifiant les espaces d'accumulation de la neige et en habillant l'espace différemment. Une stratégie d'adhésion à un projet hivernal est d'y offrir un attrait afin de susciter un intérêt des usagers à utiliser l'espace. Les Terrasses Roy, renouvelée chaque hiver permettrait de consolider annuellement l'aspect innovant de cette rue piétonne.



**Les huttes chauffantes
de Winnipeg permettent
aux usagers de se
réchauffer lors des
journées froides**

Crédit : Warming Huts (2018)

Synthèse des enjeux et des recommandations

Enjeu du déneigement et de l'accumulation d'eau

Faits saillants

- Aménagement non adapté aux réalités de déneigement
- Accumulation de neige sur les trottoirs et entrées
- Accumulation d'eau et formation de glace dans le sentier central tout au long de l'hiver

Enjeu de collecte et de livraison

Faits saillants

- Obstruction aux piétons par des camions de livraison
- Paniers à déchets fréquemment remplis
- Non-respect de la réglementation relative aux collectes

Enjeu de cohabitation et de circulation

Faits saillants

- Cyclistes circulent sur les Terrasses Roy
- Nouvelle configuration des rues avoisinantes pas totalement assimilée par les automobilistes
- Comportement des automobilistes peu sécuritaires, notamment aux intersections

Autres enjeux

Faits saillants

- Impression de manque de propreté dans l'aménagement
- Usure et bris de certains objets dans la rue piétonne

Recommandations aux concepteurs

1. Assurer une animation hivernale
2. Prévoir un mode de déneigement et d'entretien alternatif
3. Sensibiliser et appliquer la réglementation quant aux collectes sur rues
4. Aménager une zone de livraison sur la rue de Bullion
5. Concevoir l'aménagement de façon stratégique pour répondre aux enjeux hivernaux
6. Faciliter la circulation des piétons par la configuration des aménagements
7. Ponctuer l'espace d'information
8. Mettre en valeur l'espace par l'éclairage
9. Intégrer des végétaux adaptés aux hivers montréalais
10. Adopter le concept des « warming huts »
11. Profiter de la neige pour créer des paysages uniques

Annexe

Statistiques d'observations

Utilisation du site

Date	15-mars-18	16-mars-18	29-mars-18	03-avr-18	08-avr-18	TOTAL
Heure	9h00 - 10h00	12h00-13h00	10h00-11h00	16h00-17h00	11h00-12h00	
Température	-2	-10	7	6	0	
	Ensoleillé	Ensoleillé	Nuageux	Nuageux	Soleil/nuage	
Assis sur un banc public				4	2	6
Enfant qui jouent	1	1		6	4	12
Activité commerciales	7	5	10	16		38
Participant à une activité culturelle	1					1
Activité physique	1		5	1	3	10
Déplacement à pied sur le trottoir	81	64	109	66	68	388
Déplacement à pied dans la Terrasse Roy		4	10	9	8	31
Déplacement en vélo	2	1	1	14		18
Déplacement en planche à roulette				1		1
Total	93	75	135	113	83	499

Profil des usagers

Date	15-mars-18	16-mars-18	29-mars-18	03-avr-18	08-avr-18	TOTAL
Heure	9h00 - 10h00	12h00-13h00	10h00-11h00	16h00-17h00	11h00-12h00	
Température	-2	-10	7	6	0	
	Ensoleillé	Ensoleillé	Nuageux	Nuageux	Soleil/nuage	
0-6	5	0	2	8	8	23
7-14	0	0	0	2	0	2
15-29 Femme	14	18	14	20	25	91
15-29 Homme	14	9	13	8	21	65
30-64 Femme	20	16	34	21	13	104
30-64 Homme	32	21	52	35	13	153
64 et plus Femme	2	6	2	6	1	17
64 et plus Homme	6	5	18	13	2	44
Total	93	75	135	113	83	499



***Centre d'écologie
urbaine de Montréal***

www.ecologieurbaine.net